

JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-213 du 28 Mai 1985

portant création d'un Comité Technique chargé d'étudier le dossier relatif à la prise en gérance libre de la Maïserie de BOHICON par la Société Commerciale Agro-Industrielle Koura (SOCAGRIKO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé un Comité Technique chargé d'étudier le dossier relatif à la prise en gérance libre de la Maïserie de BOHICON par la Société Commerciale Agro-Industrielle Koura (SOCAGRIKO)

Article 2. - Le Comité est composé comme suit :

Président : Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ou son Représentant ;

Membres : - Un Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;
- Un Représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Un Représentant du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

Article 3. - Le Comité a pour mission de prendre en charge, pour une étude approfondie et objective, le dossier relatif à la prise en gérance libre de la Maïserie de BOHICON par la Société Commerciale Agro-Industrielle Koura (SOCAGRIKO) en vue des propositions à faire au Chef de l'Etat.

.../...

Article 4.- Le Comité peut faire appel à toute personne dont les compétences lui paraîtront nécessaires à l'accomplissement correct de sa mission.

Article 5.- Le Comité doit faire parvenir ses conclusions au Chef de l'Etat le Vendredi 21 Juin 1985, au plus tard.

Article 6.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 Mai 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 2 SGCEN 4 PRESIDENT ET MEMBRES DU
COMITE 4.